



Dijon Plongée forme, entre autres, aux niveaux 1, 2 et 3 de plongée. En fin de saison, de nombreux apprenants se manifestent pour savoir si leur niveau a été validé, afin de

pouvoir bénéficier, pendant les vacances d'été, de leurs nouvelles prérogatives de plongeurs. Devant l'afflux de demandes de dernière minute, il semble nécessaire de préciser les mécanismes d'obtention des niveaux au sein de notre Club.

Pour commencer la formation, l'élève doit être licencié FFESSM. La **licence** est une **carte annuelle** au format carte bancaire.

Chaque élève reçoit, en début de formation, un carnet de compétences qui est progressivement rempli par ses moniteurs au fur et à mesure de l'avancement de la formation. Chaque domaine de compétences comporte plusieurs aptitudes dont la maîtrise est évaluée. Dès la dernière aptitude d'un domaine de compétences validée, le moniteur atteste de l'ensemble du domaine de compétences en apposant son tampon et sa signature dans la colonne de droite. L'obtention définitive d'un niveau implique que tous les domaines de compétences aient été validés. Mais cette condition n'est pas suffisante !

En effet, l'obtention d'un niveau nécessite par ailleurs un nombre minimum de plongées en milieu naturel ; par exemple, un minimum de 4 plongées sont nécessaires pour l'obtention du niveau 1. Ces plongées doivent être consignées dans

un autre carnet, le **carnet de plongée**, disponible auprès des secrétaires moyennant 2 euros.

Une fois ces conditions réunies, votre moniteur peut valider l'ensemble des compétences dans votre passeport de plongée (disponible également au prix de 2 euros). Vous venez d'obtenir votre niveau, félicitations ! Dès que votre passeport est ainsi rempli, vous avez les nouvelles prérogatives correspondantes à votre niveau. Toutefois, cette situation ne peut être que transitoire. Vous devez demander au président du club une **attestation provisoire de niveau**. Elle sera délivrée contre 11 euros au vu du carnet de compétences validé entièrement. Dijon-Plongée va demander la **carte CMAS** à votre place et vous recevrez votre carte double face quelques jours après. Cette carte est précieuse car elle est **permanente** ; à son détenteur d'en prendre soin et de l'avoir dans son sac de plongée ainsi que la licence FFESSM et le certificat médical ! En cas de perte de votre carte, reportez-vous à la page 19 du passeport de plongée.